Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260706-2026_055-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-055

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
1er juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PRÉVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 14
Représentés : 15
Votants : 15

Présents : MM. BESNARD Maxime, BOHUON Nicolas, BRIAND Thierry, CALOT Patrice, DAVID Isabelle, FONTAINE Véronique, LANGLOIS Claudio, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PRÉVERT Rose-Line, ROPERT Céline, VETIER Fabrice, VIGNON Émilie ;
Absents excusés : Mme BARIOU Nathalie (pouvoir à MOUICHE Marylène) ;
Absents :
Secrétaire de séance : Mme VIGNON Emilie ;

Objet : Convention « Cartable numérique » communautaire – Redon Agglomération

Madame le Maire présente au conseil municipal l'établissement d'une convention de gestion et de mise à disposition d'un « cartable numérique » entre la commune et Redon Agglomération. Cette convention permet la mise en place d'un dispositif de terminaux ainsi que des services de préparation, d'assistance et de formation, le tout dans une démarche globale de modernisation et de transformation numérique de l'administration.

Le cartable numérique se compose d'un ordinateur portable professionnel destiné à un usage bureautique, ainsi que d'un pack d'applications composé d'une suite bureautique et de logiciels de suivis administratifs (gestion, suivi de séances délibérantes…). L'achat du matériel, ainsi que la prestation de service, sont intégralement pris en charge par Redon Agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention « cartable numérique » communautaire proposée par Redon Agglomération ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT